

Burundi : Le génocide de 1972

Briser les chaînes du silence

Conférence de Joseph Ntamahungiro à l'occasion de la 41^{ème} commémoration du génocide de 1972 au Burundi

Salle de la Paroisse du Saint Esprit, Place Martin Luther King, 1070 Anderlecht

Accès en transport en commun. A partir du Metro Saint Guidon, prendre le Tram 81 Direction Marius Renard et descendre à Arrêt: Parc Vivès

«Avant-propos»

Avant de commencer ma communication, je voudrais dire que je ne vais pas faire un exposé ex-cathedra qui scrutera le sujet dans toutes ses méandres et sa complexité. Je vais juste lancer quelques idées qui tenteront de débroussailler le terrain et de nous permettre d'avoir un échange-débat riche et varié. Les autres organisateurs et moi-même attendons donc beaucoup de vous.

« Les silences de l'Histoire »

En 2002, le Professeur René Lemarchand, l'un des très rares intellectuels occidentaux à oser écrire sur le génocide de 1972 au Burundi, publiait un texte qui est devenu un classique intitulé : «Le génocide de 1972 au Burundi : les silences de l'histoire »¹

Par rapport au thème de ce jour, ce texte devrait être repris en entier. Comme cela n'est pas possible, je me permets d'en citer de larges extraits portant sur un bon nombre de questions que nous nous posons. Merci de ne pas m'en tenir rigueur.

Nous lisons donc sous la plume du Professeur Lemarchand :

«Le Burundi a sombré dans l'abîme — dans l'indicible d'une horreur génocidaire (....). D'avril à juin 1972, de 100.000 à 200.000 Hutu tombèrent sous les coups de l'armée et des Jeunesses révolutionnaires rwagasore, l'une et l'autre dominées par des éléments Tutsi. Que ces massacres aient été précipités par une insurrection hutu, localisée dans le sud du pays, ne justifie en rien l'extraordinaire brutalité de la répression (...). Le génocide de 1972 (...) porte tous les signes du génocide: le ciblage ethnique des victimes, l'intentionnalité exterminatrice des bourreaux et l'ampleur des massacres. Plusieurs questions nous interpellent : pourquoi cette conspiration du silence qui encore aujourd'hui jette le voile sur les atrocités commises en 1972 (...) ? Et tout d'abord, pourquoi est-il impératif de combler cette lacune de la mémoire ?

Pour René Lemarchand, nous avons affaire à des «lacunes de la mémoire », mais des lacunes volontaires. En effet, la première tactique du régime de Michel Micombero fut de procéder à

¹ René Lemarchand, «*Le génocide de 1972 au Burundi : les silences de l'histoire* », in Cahiers d'Etudes Africaines Volume 167/2002, Varia p. 551-568

l'oubli. Or, comme le rappelle l'écrivain Benjamin Stora² cité par René Lemarchand, «organisé par les États», l'oubli «instaure des amnisties visant à dissimuler, à ne pas assumer ses torts et ses responsabilités». Ceci donne lieu à des amnisties qui deviennent des amnésies, des silences consciemment entretenus par l'État. Et Marc Ferro également cité par Lemarchand de renchérir³ que «dans une certaine complicité, ces silences sont partagés avec la société qui, de gré ou de force, les intériorise». Et ces silences portent «sur tous ces martyrs collectifs que les guerres, croisades et autres djihads font subir aux vaincus, sur la répression qu'exercent les régimes à foi unique, ou à race élue, quels que soient leurs lieux d'origine ou leur date de naissance».

Et René Lemarchand d'enchaîner :

«Rien n'est plus typique de ce phénomène d'amnésie que le zèle avec lequel chacun des régimes qui se sont succédé au pouvoir depuis 1972 se sont efforcés d'occulter la terrible vérité. Jusqu'à présent rien n'a été fait pour réhabiliter la mémoire des victimes; le seul génocide officiellement reconnu étant celui qui a frappé les dizaines de milliers de Tutsi massacrés par les militants du Frodebu en octobre 1993, à la suite de l'assassinat de Melchior Ndadaye ».

Parlons justement de cette fameuse enquête de l'ONU qui a conclu au génocide des Tutsi. En réalité, le terme enquête devrait être mis entre guillemets, car à vrai dire, il n'y a pas eu d'enquête comme l'a bien montré une analyse critique d'intellectuels burundais qui l'ont qualifiée à juste titre de scandaleuse.⁴ En effet, alors qu'elle avait été demandée par le Gouvernement du Premier ministre, Mme Sylvie Kinigi, aussitôt après l'assassinat du Président Melchior Ndadaye, l'ONU tergiversa et trouva des subterfuges pour ne pas répondre à la demande du gouvernement. Il faudra attendre peu de temps avant le retour du Major Pierre Buyoya au pouvoir par un nouveau coup d'Etat, sous la « *présidence* » du Président Sylvestre Ntibantunganya au moment où aucun Hutu ne pouvait aller témoigner car ils étaient pourchassés et assassinés par l'armée et les milices tutsi pour que la Commission d'enquête débarque à Bujumbura. Et au lieu d'enquêter sur l'assassinat du Président Ndadaye, la Commission enquêta sur le massacre de Tutsi après avoir réduit volontairement son mandat. Comme l'a bien signalé le groupe d'intellectuels burundais auquel j'ai fait allusion plus haut, je les cite :

«il apparaît avec netteté que l'institution onusienne (...) semble rentrer dans la même logique de laisser-aller, voire de complicité vis-à-vis d'un État criminel. Il s'agit de l'État de Michel MICOMBERO, de Jean-Baptiste BAGAZA et de Pierre BUYOYA, trois dictateurs militaires coupables, avec l'aide de l'armée et de l'oligarchie qu'ils ont mises en place depuis 1965, des pires crimes contre le peuple burundais dans son ensemble. Face aux massacres répétés et de nature génocidaire perpétrés par l'État, l'institution onusienne n'a jamais eu le courage ni la volonté de condamner avec fermeté le régime et de le sanctionner de manière conséquente (...). Force est de constater que la Commission onusienne a réalisé son enquête avec négligence et légèreté et a fait preuve d'irresponsabilité, sinon d'incompétence. Les conclusions

² STORA, B. 2002 « *La mémoire retrouvée de la guerre d'Algérie ?* », in *Le Monde*, 23 mars : 8.

³ FERRO, Marc. *L'Histoire sous surveillance*, Paris, Calmann-Lévy, 1985 : 65

⁴ Lire notamment GRAB (Groupe de Réflexion et d'Action sur le Burundi), « *Scandale d'une enquête de l'ONU au Burundi : Une analyse critique du Rapport S119961682 de l'ONU sur le putsch sanglant du 21 octobre 1993* », Bruxelles, 2/97, 61 p.

qu'elle énonce, sur base d'une enquête entachée de vices graves de forme, et qui se fondent sur des faits non établis, se révèlent d'une gravité extrême »⁵.

En conclusion, cette pseudo enquête a été perçue par la majorité des Burundais comme une nouvelle honte pour l'ONU.⁶ En effet, comme l'a bien montré le chercheur Stef Vandengiste de l'Université d'Anvers, l'ancien Représentant de l'ONU au Burundi de 1993 à 1995, Ould Abdallah, a refusé l'envoi d'observateurs des Droits de l'Homme de l'ONU au Burundi alors que le pays était à feu et à sang et que les civils se faisaient massacrer par l'armée et les milices tutsi. Au lieu de dénoncer les criminels, de les juger et de les traduire en justice, il a préféré les mettre autour d'une table de « *négociations* » afin de privilégier ce qu'il a appelé « *la stabilité politique* ».

Comme il ne faut pas se voiler la face, il faut aussi rappeler ici la défaillance de certains hauts responsables du FRODEBU, qui se trouvaient aussi être à la tête de l'Etat après l'assassinat du Président Ndadaye, la disparition tragique du Président Ntaryamira et au moment de cette fameuse enquête. Pour des raisons que nous ignorons, ils ont refusé de publier les résultats d'une enquête qui avait été pourtant commanditée par le parti et menée à travers tout le pays, dans toutes les provinces, communes, zones et mêmes sur toutes les collines. L'essentiel de cette enquête est résumée dans un document jamais publié officiellement dont juste quelques personnes ont pu se procurer des exemplaires⁷. Ce document montre comment la majorité des membres du parti UPRONA, spécialement des Tutsi mais aussi des Hutu, avaient préparé des assassinats en masse des militants du FRODEBU et des partis qui étaient ses alliés, aussitôt après l'assassinat du Président Ndadaye. Ils avaient préparé aussi des festivités pour célébrer ces crimes. Afin de rééditer le schéma provocation-réaction-répression qui avait toujours bien fonctionné lors des différentes crises violentes qui ont secoué le Burundi depuis 1962, beaucoup de Tutsi tinrent des propos provocateurs et on ne peut plus vexatoires vis-à-vis des militants du FRODEBU aussitôt après l'ignoble assassinat du Président Melchior Ndadaye. J'en cite quelques-uns en Kirundi pour montrer leur méchanceté (Nous les traduirons ensuite pour ceux et celles qui ne les auraient pas compris)⁸:

- 1) Ndashwe kanyu abasoda bagafashe kandi mu masaha makeya baragakerera. Abatutsi ntibaheranwa. None ubuho muzoja mu mugambwe uwuhe ? Urwanyu rurageze. Rukiga urabahenukiyeko basha ! (Votre vomissure - déformation du mot Ndadaye – est à la merci de nos militaires. Dans quelques heures, ils vont lui couper le cou car nous les Tutsi, nous avons toujours le dernier mot et nous sommes rancuniers. Pauvres hères ! Qu'allez-vous devenir maintenant ? A quel parti politique allez-vous adhérer ? C'en est fait de vous ! La grosse montagne de Rukiga vient de s'écrouler sur vous)
- 2) Ka kagabo mwahora mwishimira bagafashe. Kandi nta nkeka baragafyeta ! (Votre bout d'homme qui faisait toute votre fierté a été arrêté. Nul doute qu'on va le bouffer en quelques secondes)
- 3) Ya sake tuhava tuyikaranga, twayiciye rwa rugaragara (Nous allons bientôt frire votre coq. Nous lui avons déjà coupé la crête)

⁵ GRAB, « *Scandale d'une enquête de l'ONU au Burundi....* », op cit. p. 9-10

⁶ Dans sa pertinente analyse du rôle néfaste de l'ONU au Burundi intitulée « *Justice, Transition politique et Coopération Internationale* », in Centre d'Etude de la Région des Grands Lacs, l'Afrique des Grands Lacs, Annuaire 1997-1998, Paris, L'Harmattan, 1998, 37 p. Stef Vandengiste a montré comment le Représentant de l'ONU au Burundi, Ould Abdallah, a toujours été très réticent face à l'envoi d'observateurs des Droits de l'Homme au Burundi et a préféré ce qu'il a appelé « *la stabilité politique* » à la justice.

⁷ Parti Sahwanya-FRODEBU, « *La crise d'Octobre 1993 ou l'aboutissement tragique du refus de la démocratie au Burundi* », Editions Sahwanya FRODEBU, Bujumbura, décembre 1994, 411 p.

⁸ Parti Sahwanya-FRODEBU, idem p. 129

- 4) Subira muduze ka gapfunsi, mwa mbwa mwe (Osez encore lever votre petit point : fils de chien)
- 5) Ya sake bayikereye. Ni subire ibike twumve. (On a déjà coupé le cou à votre coq. Nous aimerions l'entendre chanter de nouveau)
- 6) Mbe ka Ndashwe niko kabariza (Vous n'avez pas honte de verser des larmes à cause de l'assassinat de votre nigaud de vomissure)
- 7) Ntitwari twarababwiye ko Ndaye wanyu atazorenza amezi atatu ? (N'est-ce pas que nous vous avons averti que votre Ndaye ne vivrait pas plus de trois mois ?)

De notre point de vue, la publication de cette enquête et sa transmission à la fameuse Commission de l'ONU aurait permis de montrer réellement ce qui s'est passé puisque l'enquête ne craint pas de montrer également les débordements qui ont pu se commettre par des militants du FRODEBU vis-à-vis des membres de l'UPRONA ou des partis qui lui sont affiliés. Dans tous les cas, la Commission de l'ONU aurait eu entre les mains un document digne de foi qui aurait pu, espérons-le, contrebalancer les mensonges et contrevérités des Tutsi.

La deuxième tactique du gouvernement Micombero en 1972 consiste dans le

« processus d'inversion derrière les propos négationnistes, visant à rejeter l'anathème génocidaire sur les rebelles. En les insérant dans le schéma manichéen d'une lutte à mort entre les initiateurs de cette entreprise d'extermination et l'État salvateur, l'objectif était de donner une nouvelle légitimité à un État extrêmement fragilisé par les querelles intérieures. Quoi de plus efficace, en effet, pour faire oublier les affrontements entre Tutsi-Hima et Tutsi-Banyaruguru, et pour masquer les bases de plus en plus vacillantes et régionalistes du pouvoir en place, qu'un consensus de tous les Barundi fabriqué contre des rebelles présentés comme des génocidaires? »

Et René Lemarchand de citer le penseur Pascal Bruckner qui affirme: « Plus le forfait que l'on projette est monstrueux, plus la future victime elle-même doit paraître monstrueuse »⁹.

« Pourquoi briser les chaînes des silences ? »

En soi, cette question pourrait sembler une lapalissade. Hélas, elle ne l'est pas. A l'image des esclaves, on a l'impression que beaucoup de Burundais ont intériorisé et accepté de vivre dans cette mentalité d'esclaves, enchaînés, sans jamais songer à briser ces chaînes dans lesquelles nous ont enfermés le régime de Micombero et ses thuriféraires. On peut même se demander si certains d'entre nous ne sont pas devenus victimes du syndrome de Stockholm, ces détenus qui en arrivent à éprouver de la sympathie pour leur bourreau ? Je me demande parfois si le mal que craignait Boniface Kiraranganya ne s'est pas déjà incrusté dans le corps et l'âme de certains compatriotes et les détruit de l'intérieur, lentement, mais sûrement. De quel mal s'agit-il ?

Dans son livre, « *La vérité sur le Burundi* », Boniface Kiraranganya écrit :

« si un jour, par malheur, je devenais fou (...), les événements d'avril-mai 1972 à eux seuls y auraient contribué pour au moins 95%... Je ne vois pas ce que je n'aurais pas donné pour ne pas voir 1972. Avril-mai 1972, ça dépasse tout ce qu'on a déjà eu. C'est le comble. La goutte d'eau. C'est le paroxysme de la démence, l'exemple le plus

⁹ BRUCKNER, Pascal, « *La tentation de l'innocence* », Paris, Grasset 1995 : 210

parfait de ce qu'un homme est capable de faire lorsque le pouvoir lui permet tout, lorsque plus rien ne l'oblige à dominer son instinct de destruction »¹⁰.

Nous devons donc briser ces chaînes pour ne pas tomber dans le rôle de l'esclave qui accepte sa condition ni de sombrer dans la folie, peut-être pas une folie furieuse, mais une folie qui nous rend des morts vivants, qui donne l'impression que nous sommes des êtres réellement vivants et en bonne santé alors qu'en réalité nous ne sommes que des ombres.

Nous devons briser ces chaînes pour lutter contre l'oubli que nous imposent nos bourreaux, oubli qui conduit à l'amnistie ou plutôt à l'amnésie.

Nous devons briser les chaînes pour établir la vérité, combattre l'inversion qui fait des victimes les bourreaux et des bourreaux les victimes.

Nous devons briser ces chaînes pour nous prouver à nous-mêmes que nous sommes encore des hommes, des Bagabo dans le sens noble du terme, des gens qui préfèrent mourir debout que de vivre à genoux.

Pour paraphraser l'écrivain martiniquais Frantz Fanon, nous devons briser les chaînes pour prouver que nous ne sommes pas prisonniers de l'histoire ni y chercher le sens de notre destinée. Nous ne devons pas nous laisser ancrer ni engluer par les déterminismes du passé¹¹.

Nous devons briser ces chaînes pour nous libérer et libérer nos compatriotes en réaffirmant comme Albert Camus : « *Je me révolte, donc nous sommes* »¹².

« Comment briser les chaînes des silences ? »

Comme je l'ai dit dans l'avant-propos, il ne s'agit pas ici de tracer toutes les pistes mais seulement de donner, du reste dans le désordre, quelques indications qui, de mon point de vue, paraissent pertinentes.

1) Commémorer : La première démarche commence par ce que nous sommes entrain de faire : commémorer. Dans sa belle homélie du 28 avril 2012 intitulée « *Pourquoi commémorer* », l'abbé Daniel Nahimana qui nous accompagne depuis des années sur ce douloureux chemin de croix disait, je le cite :

« D'une part, on ne peut tourner la page sans porter préjudice aux nombreuses familles des victimes, qui n'ont jamais eu la liberté de faire le deuil, qui n'ont jamais pu panser leurs plaies encore béantes, qui se sentent frustrées et humiliées à jamais. D'autre part, on ne peut maintenir des milliers de victimes dans l'opprobre où les criminels les ont enfermés, leur refusant une sépulture digne, les cataloguant comme ennemis de la patrie et interdisant toute action visant à réhabiliter leur mémoire » Et il concluait : « Commémorer, ce n'est pas cultiver la vengeance. Commémorer, ce n'est pas répandre des discours incendiaires. Commémorer, ce n'est ni séparer, ni diviser les gens.

¹⁰ KIRARANGANYA Boniface Fidel, « *La vérité sur le Burundi. L'unité et la démocratie au Burundi* », Québec, Editions Naam de Sherbrooke, 1977, 110 p.

¹¹ Voir Frantz Fanon, « *Peau noire, masques blancs* », Editions du Seuil, Paris, 1952, p. 186-187

¹² Albert Camus, « *L'homme révolté* », NRF Gallimard, Paris, 1951, p. 36

Commémorer n'a rien de criminel. **C'est tout simplement un devoir pour tout homme qui a encore du cœur.** »¹³

En ce qui me concerne, je rêve d'une commémoration commune au niveau international, j'allais dire mondiale puisque je suis certain qu'il y a des Hutu dans presque tous les pays du monde. Cela permettrait d'envoyer un signal fort à nos autorités, à l'opinion nationale burundaise et à l'opinion internationale.

2) Dénoncer : La deuxième démarche consiste à **dénoncer**. Dénoncer aujourd'hui et toujours ce crime des crimes, innommable, qui a consisté à refuser la vie et à l'ôter à des centaines de milliers de Hutu pour la seule raison qu'ils étaient Hutu. Se taire devant ce crime est inadmissible. C'est pourquoi je vous cite des paroles de trois sages et hommes d'action que j'avais rappelés en 2006 lors de la commémoration du 34^{ème} anniversaire du génocide dans une communication que j'avais intitulée « *Plaidoyer pour un mémorial en souvenir des victimes de 1972* »¹⁴.

Les premières sont de Albert Einstein qui disait : « *Le monde ne sera pas détruit par ceux qui font le mal mais par ceux qui regardent et refusent d'agir* ».

Les deuxièmes sont de Martin Luther King, à savoir : « *Je n'ai pas peur de la méchanceté des méchants, mais du silence des gens honnêtes* ».

Les troisièmes sont de Mahatma Gandhi fondateur de la Non Violence Active et de la désobéissance des masses (la satyagraha). On lit sous sa plume :

« La violence est pire que la non violence certes mais la lâcheté est pire que la violence (...). S'il fallait absolument faire un choix entre la lâcheté et la violence, je conseillerais la violence (...). Je préférerais assurément que l'Inde ait recours aux armes pour défendre son honneur plutôt que de la voir devenir ou rester lâchement l'impuissant témoin de son déshonneur ».

Et dans le même ouvrage, Gandhi écrit encore :

« Lorsque mon fils aîné m'a demandé ce qu'il aurait dû faire s'il avait été avec moi en 1918 quand je fus victime d'un attentat, si son devoir eut été de fuir et de me laisser tuer ou d'employer la force pour me défendre, je lui ai dit que son devoir aurait été de me défendre même s'il lui avait fallu employer la violence »¹⁵.

3) Continuer à rappeler la nature de ce génocide. La troisième piste consiste à rappeler que le génocide contre les Hutu du Burundi a été à la fois **physique, culturel et un crime d'apartheid** et ce de façon répétitive. Il a commencé sous la monarchie et a continué bien après 1972. Le génocide physique de 1972 en a donc été la forme la plus brutale et le sommet. C'est ce qu'a très bien démontré Angelo Barampama dans sa riche conférence d'avril 1999 intitulée « *Burundi : Un génocide occulté* »¹⁶.

4) Publier un livre-témoignage. « *Pour liquider les peuples, on commence par leur enlever la mémoire* », écrit Milan Kundera dans son « *Livre du rire et de l'oubli* »¹⁷. Aujourd'hui, 41

¹³ Abbé Daniel Nahimana, « *Pourquoi commémorer* », Bruxelles, le 28/04/12, 4 p

¹⁴ Joseph Ntamahungiro, « *Plaidoyer pour un mémorial en souvenir des victimes de 1972* », Bruxelles, 28 avril 2006, 6 p.

¹⁵ Mahatma Gandhi, « *La jeune Inde* », Paris, Stock, 1948, p.106 et 185s.

¹⁶ Angelo Barampama, « *Burundi, un génocide occulté* », Genève, avril 1999, 14 p.

¹⁷ Milan Kundera, « *Livre du rire et de l'oubli* », Editions Gallimard, 1^{er} janvier 1987, 344 p.

ans après ce crime, les mémoires commencent à flancher, les témoins oculaires et les victimes directes de ce crime commencent à disparaître. Dieu merci, il existe, heureusement, quelques écrits de Burundais et de non Burundais sur cette période, la plus sombre de notre histoire¹⁸. Malheureusement, il y a aussi des négationnistes de ce génocide, comme Diomède Rutamucero, qui affirment qu'il n'y a eu qu'un génocide des Hutu contre les Tutsi.¹⁹ Selon les défenseurs de cette thèse, il n'y a pas eu de génocide contre les Hutu, mais une simple répression. A leurs dires, je cite :

«La répression qui s'est exercée sur des hutu de la quasi-totalité des catégories sociales s'explique par leur forte implication dans la planification et les préparatifs du génocide des tutsi d'avril-mai 1972. Malgré la sévérité de la répression marquée par de regrettables dérapages, cette répression n'a jamais pris la forme d'un génocide contre les hutu et dès que le Gouvernement Nyamoya a été mis sur pied, il a rapidement mis fin aux débordements et aux dérapages »²⁰.

D'autres auteurs prennent des positions qui se rapprochent aussi de cette thèse à l'exemple de Jean-Pierre Chrétien. Si en 1972, il parle d'un double génocide,²¹ thèse qu'il reprendra 35 ans plus tard dans son ouvrage intitulé : « *Burundi 1972 : Au bord des génocides* », ²² on n'oublie pas qu'il a déclaré en 1972 ce qui suit : « *Le mot 'génocide' a été employé ici et là, bien qu'il paraisse absurde d'évoquer le massacre d'une ethnie représentant 80% de la population par une minorité* »²³.

Un des moyens de garder notre mémoire éveillée et la transmettre aux jeunes et aux générations futures est de publier un livre-témoignage. C'est dans ce cadre que les organisateurs de la commémoration d'aujourd'hui réfléchissent à un scénario qui permettra de récolter tous les témoignages, si incomplets soient-ils, de Monsieur et Madame tout le monde, pour éviter la deuxième mort de nos victimes qui serait l'oubli ou la banalisation de leur mort,

¹⁸ Voir notamment Kavakure Laurent, « *Le génocide de 1965* », in « *Le conflit burundais I : Les coups des années 60* », Editions du Centre Ubuntu, Genève Septembre 2002, p. 83-114 ; Kavakure Laurent, « *Le conflit burundais II. La tragédie de 1972* », Editions du Centre Ubuntu, Genève, Octobre 2002, 380 p. ; Ntibazonkiza, Raphael « *Au Royaume des seigneurs de la lance. Une approche de la question ethnique au Burundi* », Tome 2 – « *De l'indépendance à nos jours (1962-1992)* », 365 p. ; Kiraranganya Boniface, « *La vérité sur le Burundi* », Editions Naaman, Québec, 1977, 110 p. ; Lemarchand René « *Génocide sélectif au Burundi* », Minority Rights Group, Rapport n° 20, Londres 1974, 72 ; Lemarchand René, « *Le génocide de 1972 au Burundi : Les silences de l'Histoire* », Floride, Avril 2002, 12 p. ; Barampama Angelo, « *Les pratiques génocidaires dans le Burundi post colonial* », Genève, 1^{er} mai 1999, 20 p. ; Nindorera Eugène, « *La problématique du génocide et des autres crimes contre l'humanité au Burundi, point de vue* », Bujumbura, 14 janvier 1999, 12 p. ; Frodebu, « *Autopsie d'un Etat génocidaire, les responsables de l'État dans les violations massives des droits de l'homme de l'indépendance à nos jours* », février 1998, 5 pages + des centaines de pages d'annexes ; CAAB, « *Burundi : Quand le génocide et des crimes contre l'humanité deviennent un fonds de commerce* », Bruxelles, Novembre 1999, 32 p. ; Kazirukanyo Martin, « *L'opprobre de 1972 au Burundi : 40 ans déjà* », Avril 2012, 4 p. ; Aloys Misago, « *La descente eux enfers* », Bruxelles, 2012, 126 p.

¹⁹ Rutamucero Diomède : « *Le génocide contre les Tutsi du Burundi, un crime avoué mais impuni* », Bujumbura, 2009, 379 p.

²⁰ Tutsi Survit Banguka, « *Origine et nature du conflit entre Hutu et Tutsi au Burundi* », Bujumbura, 2002, 3 p.

²¹ Jean-Pierre Chrétien, « *Burundi: L'histoire retrouvée. 25 ans de métier d'historien en Afrique* », Editions Karthala, Paris, 1993, 509 pages. Voir les pages 417-421

²² Jean-Pierre Chrétien et Jean-François Dupaquier, « *Burundi 1972 : Au bord des génocides* », Editions Karthala, Paris, 2007, 494 p.

²³ Voir Jean-Pierre Chrétien, « *Burundi: L'histoire retrouvée. 25 ans de métier d'historien en Afrique* », Editions Karthala, Paris, 1993, 509 pages. Le passage se trouve dans le sous-chapitre 18 : « *Les massacres de 1972* », p. 424-432. Il n'est pas anodin de rappeler que Jean-Pierre Chrétien a fait ce témoignage sous le pseudonyme de Romain Forscher. C'est ce qui est révélé par une note infra-paginale : « *Les massacres du Burundi, le 'tribalisme' en Afrique noire* », Esprit (sous le pseudonyme de Romain Forscher), juillet-août 1972, 7-8. pp. 123-131.

et de leurs souffrances, ainsi que la mort de toutes les victimes. Nous vous invitons donc à suivre l'exemple de ceux et celles qui nous ont déjà montré le chemin. Je songe entre autres à trois Burundaises que sont Perpétue Nshimirimana²⁴, Rose Ntwenga²⁵ et Jeanne D'Arc Mpitabakana, alias NOVA²⁶.

5) Trouver un lieu de mémoire pour se recueillir. Chaque année, du moins ici en Belgique, nous sommes condamnés à un nomadisme pour commémorer nos morts car nous n'avons ni église ni salle qui constituent un lieu unique pour ce douloureux événement. L'existence d'un tel lieu pourrait servir de « monument de ralliement » et de souvenir. Sans oublier que l'érection d'une stèle serait encore un symbole plus fort. Nous invitons donc chacune et chacun d'entre vous à nous aider dans la réalisation de ce rêve.

6) Résister au chantage. Sous le titre «*Le Poker verbal*»,²⁷ le Père Firmat Rodegem a fait un compte-rendu et un commentaire d'un colloque consacré au génocide de 1972. Organisé les 27 et 28 décembre 1974 à Bruxelles (Maison des Huit-Heures), il portait le titre de «*Colloque international sur les problèmes du Burundi*». Les Hutu burundais le boudèrent, ce qui laissa tout le champ libre aux Tutsi burundais et rwandais. Ceux-ci manièrent avec brio une joute oratoire dénommée *Ukurenza (faire passer par-dessus)*. Mélangeant l'ironie, la moquerie, la satire, l'invective et le persiflage, ils firent perdre la tête aux Occidentaux présents qu'ils traitèrent de naïfs, puérils, infantiles et même de «*mentalement sous-développés*». Cette technique ou d'autres semblables sont aussi souvent utilisées pour faire taire les Hutu burundais. Ainsi, lors de notre dernière commémoration, certains amis tutsi de Marie-Louise Sibazuri l'accusèrent d'être extrémiste pour avoir participé à cette commémoration.

7) Ne pas céder au principe d'équivalence. Comme le rappelle le Professeur René Lemarchand déjà cité, il ne faut pas céder au principe d'équivalence qui consiste à mettre sur le même pied d'égalité tous les crimes commis au Burundi. On dira donc aux Bahutu qu'ils n'ont pas le droit de réclamer justice car eux aussi ont tué. En ce qui me concerne, je conteste vigoureusement l'assertion selon laquelle «*l'horreur ne se mesure pas par des chiffres*». J'affirme avec Pascal Bruckner : il y a «*des degrés dans l'infamie et tous les meurtres ne se valent pas*».²⁸

8) Ne pas compter sur la Communauté internationale. Dans le passé, nous avons écrit des lettres à l'ONU et à des gouvernements occidentaux pour leur demander de plaider en faveur de la reconnaissance du génocide de 1972. Des hommes politiques occidentaux ont dénoncé ce génocide, des chercheurs et des intellectuels de haut niveau et des associations internationales de justice ou de défense des Droits de l'Homme l'ont documenté et demandé

²⁴ Perpétue Nshimirimana, «*Lettre à Isidore*», Vevey/Suisse, Editions de l'Aire, 2004, 200p.

Perpétue Nshimirimana, «*Le génocide des Hutu du Burundi de 1972-1973. La version des responsables politiques, militaires et diplomatiques. A travers quelques coupures de presse significatives*», Lausanne 29, avril 2011, 9 p. ; Perpétue Nshimirimana, «*1972-2012. -Quarante ans de silence sur le génocide des Hutu du Burundi. A quand la reconnaissance officielle par les autorités burundaises ?*», @rib News, 29/04/2012, 4 p. ; Pasteur Nshimirimana, «*Génocide de 1972 contre les Bahutu au Burundi: Dire les faits et nommer le drame*», Lausanne, 29 avril 2009, 5 p.

²⁵ Rose Ntwenga, «*Burundi, de génocide en génocide des Hutu, l'itinéraire Bis. -Le tandem Thomas Ndabemeye - Désiré Makuzi et les influents exilés Tutsi rwandais*», Montpellier, 11/09/2011, 11.p. ; Rose Ntwenga, «*40 ans de génocide :le tour de parole des victimes est arrivé*», Montpellier, 17/04/2012, 8 p.

²⁶ Jeanne D'Arc Mpitabakana alias NOVA, «*Au nom des miens*», Bruxelles, novembre 2011, 125 p.

²⁷ Firmat Rodegem, «*Le poker verbal : Réflexions sur un colloque*», Université Catholique de Louvain, Cultures et Développement, Revue internationale des Sciences du Développement, Vol. VII -2, 1975, p. 369-397

²⁸ Pascal Bruckner, «*La tentation de l'innocence*», Paris, Grasset, Paris, 1995 : 278 p.

que les auteurs de ces crimes soient punis. Quarante et un ans plus tard, nous en sommes à la case départ et rien ne laisse présager que ce que nous appelons abusivement Communauté internationale finira pour nous prêter une oreille attentive et être touchée par notre douleur. Comme l'a clairement déclaré l'ancien ministre burundais des Droits de l'Homme Eugène Nindorera : «*il est temps de démystifier la Communauté internationale dont les motivations sont souvent caractérisées par les rapports de force et la prééminence des intérêts politiques et économiques*»²⁹. Effectivement, nous restons songeurs quand nous voyons l'ONU enclencher une enquête internationale moins d'un mois après l'assassinat de l'ancien Premier ministre libanais Rafiq Hariri, enquête d'ailleurs inutile puisque le commanditaire est déjà désigné d'avance. Curieusement, 19 ans après l'assassinat de deux Présidents de la République que sont Juvénal Habyarimana et Cyprien Ntaryamira, l'ONU n'a guère initié d'enquête, façon de dire que ce crime crapuleux est un « *détail de l'Histoire* ».

Cet exemple et bien d'autres démontrent, faut-il le redire que le credo des Etats dits démocratiques de défendre la liberté humaine et de lutter contre les violations des Droits de l'Homme en punissant les coupables sonne creux. Dans ce contexte, ce qu'on appelle pompeusement la « *Justice internationale* » à travers le Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), le Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) et la Cour Pénale Internationale (CPI) n'est en réalité que la justice des vainqueurs qui jugent les vaincus³⁰.

«Conclusion : Ne jamais nous décourager»

Les propositions que je viens d'énumérer sont-elles des vœux pieux d'un rêveur ? Certains penseront que oui, d'autres qu'il y a sans doute là matière à réflexion. J'opte pour ma part pour la deuxième option. Et malgré ce que je viens de dire au dernier point, je vous encourage à ne jamais nous décourager, même en pensant que ce génocide ne sera jamais reconnu. Comme vous le savez, il y a eu plus d'une centaine de génocides dans le monde à travers l'Histoire, mais l'ONU – ce grand machin comme l'appelait le Général De Gaulle - n'en reconnaît que trois. Il faut continuer à nous battre. Pour cela, nous devons sortir des sentiers battus et inventer d'autres modes de combats. Nous pourrions échanger là-dessus.

C'est dans ce sens qu'avant de vous passer la parole pour nos échanges que j'espère riches, je soumets à votre sage jugement des pensées à méditer et qui personnellement m'interpellent. Je les ai puisées chez les trois personnalités suivantes.

La première émane d'**Albert Londres**, un journaliste français qui a consacré sa vie à défendre les faibles et les exploités. Nous lisons sous sa plume :

« J'ai pensé qu'il était louable de prêter une voix, si faible fût-elle, à ceux qui n'avaient plus le droit de parler. Suis-je arrivé à les faire entendre ? Pas toujours. (En effet) ceux qui vivent sans chaîne, sans contrainte, ceux qui mangent tous les jours font un tel vacarme pour leur propre compte qu'ils ne perçoivent pas les plaintes qui montent d'en bas. Qu'on leur demande un peu de silence, ils répondent qu'ils n'en ont pas le loisir. Ils croient même qu'ils n'en ont pas le devoir ».³¹

²⁹ Eugène Nindorera, «*La problématique du génocide et des autres crimes contre l'humanité au Burundi : point de vue* », Bujumbura, 14 janvier 1999, p. 4

³⁰ Lire notamment Thierry Cruvellier, « *Le tribunal des vaincus. Un Nuremberg pour le Rwanda ?* », Edition Calmann-Lévy, Paris, avril 2006, 269 p. ; Charles Onana, « *Les secrets de la justice internationale. Enquêtes truquées sur le génocide rwandais* », Editions Duboiris, Paris, 2005, 450 p.

³¹ **Albert Londres** (né le 1^{er} novembre 1884 à Vichy et mort le 16 mai 1932 dans l'océan Indien) est un journaliste et écrivain français. « Je demeure convaincu qu'un journaliste n'est pas un enfant de chœur et que son rôle ne consiste pas à précéder les processions, la main plongée dans une corbeille de pétales de roses. Notre métier n'est pas de faire plaisir, non plus de faire du tort, il est de porter la plume dans la plaie¹ ». Cette maxime

La deuxième émane de l'abbé **André Sibomana**, ancien directeur du journal Kinyamateka et ancien administrateur apostolique du Diocèse de Kabgayi au Rwanda. Dans son livre « Gardons espoir pour le Rwanda », il écrit :

“Il ne faut pas perdre espoir (...). Des hommes et des femmes ont sacrifié leur vie pour sauver des inconnus. Ils l'ont fait au nom de la foi, au nom du message évangélique qu'ils ne s'étaient pas contentés d'apprendre mais qu'ils ont vécu jusqu'en payer le prix le plus élevé. De tels sacrifices sont un signe et un espoir (...). Il faut être patient. Il ne faut pas espérer aboutir tout de suite. Les fruits d'un travail peuvent venir longtemps après le labour”³² (p. 229).

La dernière est de **Mahtma Gandhi** déjà cité. Il écrit :

«Quand je désespère, je me souviens que, tout au long de l'histoire, la voix de la vérité et de l'amour a toujours triomphé. Il y a dans ce monde des tyrans et des assassins et, pendant un temps, ils peuvent nous sembler invincibles. Mais, à la fin, ils tombent toujours. Pensez à cela toujours »³³

Je vous remercie.

d'Albert Londres résume bien l'idéal de ce professionnel de l'information qui reste une référence pour de nombreux journalistes français. Depuis [1933](#), le [prix Albert-Londres](#) récompense les meilleurs journalistes francophones.

³² André Sibomana, «*Gardons espoir pour le Rwanda. Entretiens avec Mme Laure Guilbert et Hervé Deguine* », Reporters Sans Frontières, Paris, 06/10/1997, 247 p.

³³ Cité par André Sibomana au début de son livre, op. cit. p. 7